

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/05/2023

Référence
29_2023

Objet de la délibération
Travaux d'éclairage Public chemin de Taillefer

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	13

Date de la convocation
23/05/2023

Date d'affichage
23/05/2023

Vote
<b>MAJORITE</b>  Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2023 et le 31 Mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

**Présents** : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, PIART Steve, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

**Excuses séance**: Excusé(s) ayant donné procuration : M. RABIN Patrice à Mme MAURICE Valérie

**Absents séance**:  
Absent(s) : M. LEBLANC Eric

**A été nommé(e) secrétaire** : M. JENNEPIN Patrick

**Objet de la délibération** : **Travaux d'éclairage Public chemin de Taillefer**

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 31/05/2023

Et

Publication ou notification du :

Réalisation de l'éclairage Public chemin de Taillefer (11 points lumineux sur mâts de 5m sans potence).

Selon devis de la FDEA pour un montant de 27 210,67€ HT avec subvention de la FDEA de 60% (soit 16 326,40€)  
Reste à charge pour la commune 10 884,27€ HT et TVA à charge de la commune pour un montant de 5 442,13€  
Maîtrise d'oeuvre à charge de la commune 1 360,53€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce devis et autorise le maire à le signer.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 01/06/2023  
Le Maire  
François DENEUX

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le

ID : 008-210803904-20230531-29\_2023-DE

